

L'ergonomie du muguet

Je voudrais réagir sur le travail d'animation du débat que porte la Self et sa présidente en disant bravo, bravo.

Il est vrai que lorsque la Self a relayé la lettre ouverte à Muriel Pénicaud publiée dans Médiapart, certains d'entre vous se sont posé la question du sens que cela avait, d'un risque de prise de position trop marquée ! Il est bien clair que la Self et son CA n'ont fait que relayer cette tribune, puis dans un deuxième temps la réponse de François Daniellou. L'enjeu est bien de faire circuler, d'animer le débat sur les questions d'actualité brûlantes où l'ergonomie a vraiment sa place. On a longtemps reproché à la Self d'être trop farouche, trop prudente, à son CA son inertie et le fait de ne jamais réussir à se mettre d'accord (ce que j'ai pu expérimenter dans les années 2000).

Je voudrais souligner le travail de coordination de l'ensemble des associations défendant l'ergonomie pour tenter de porter une voix commune. Le travail et l'énergie que cela a nécessité reste invisible mais il est bien présent.

Je voudrais aussi revenir sur le débat lancé par François Daniellou. Il a raison de rappeler que le travail peut ou pourrait « être un opérateur de santé », qu'il faut se méfier des postures descendantes qui écrasent les variabilités et les formes d'intelligence et de créativité qui sont portées par le terrain et ses acteurs. Il rappelle avec justesse les enjeux de la négociation sociale en local, en opposition avec des négociations d'en haut. François Daniellou a fait un texte court et synthétique et je souhaiterais aller au-delà de sa prise de position.

Tout cela est très bien et reprend les classiques de l'ergonomie, mais est-ce suffisant ? Si l'on poursuit le débat, cela laisserait entendre qu'il faut que le législateur et donc l'Etat s'efface au profit de la négociation locale ?

C'est bien beau tout cela mais ne serions-nous pas là dans un monde aseptisé de tout rapport de force donc de questions politiques ? Qu'en pensent les juristes et les historiens du droit ou des mouvements sociaux ? Peut-on penser qu'il faille continuer à détricoter le code du travail et desserrer les contraintes en matière de santé et sécurité qui pèsent sur les entreprises ? Peut-on penser que les voix des salariés, des travailleurs, de la santé au travail, de l'activité de travail se feront mieux entendre dans de telles conditions ? que ce soit dans des grandes entreprises ou bien des TPE ? Je n'en suis pas certain. Cela mérite une vraie discussion sur la question du droit et de ses évolutions nécessaires entre « contraintes pour les uns et/ou ressources pour les autres » en matière de prévention et de santé au travail.

En 1992, dans son HDR, François Daniellou a proposé une modélisation de la pratique des ergonomes. Il soutenait alors que l'ergonome produit des interprétations locales issues des situations de travail et qu'il cherche à alimenter des interprétations plus générales par classe de situation. Ce modèle soulignait aussi que ces interprétations plus générales produites par les praticiens et les chercheurs en ergonomie venaient se confronter de manière hétérogène avec des modèles du fonctionnement de l'homme au travail issus des disciplines dites expérimentales.

Dans ma pratique de recherche, j'ai repris et modifié ce modèle pour décrire le fait que nos interprétations locales comme générales viennent se confronter à des modèles hétérogènes de nature technico-réglementaire pouvant eux-mêmes être alimentés par des disciplines dites « expérimentales ». Dans cette perspective, ce qui me semble intéressant c'est de discuter les formes d'usage des différentes sources du droit d'une part, et d'autre part du processus de conception des textes réglementaires, en se posant la question de comment l'ergonomie peut y contribuer.

Se pose la question de formes d'expérimentations locales possibles qui alimenteraient des processus de conception des sources du droit en HSE comme en santé au travail. Il est alors important de mieux souligner les travaux de collègues sur ces questions. Valérie Pueyo dans son HDR a développé la notion de contrat de base pour des projets d'expérimentation en local impliquant une diversité d'acteurs, y compris des représentants de l'Etat, afin que soient testées de nouvelles modalités et leurs conditions qui pourraient à leur tour alimenter des dispositifs réglementaires. C'est passionnant car cela ne part pas d'un point de vue général mais bien d'un travail enraciné dans un territoire, nourri par différents acteurs.

Marion Albert, dans sa thèse pluridisciplinaire ergonomie/droit, traite de la façon dont les concepteurs de pulvérisateurs de pesticides intègrent les sources de droit dans la conception, et dont cela recoupe les besoins des agriculteurs dans leur activité. Elle va chercher à analyser comment les textes réglementaires en question ont été conçus ou bien évoluent, et ce avec l'aide d'Alexandre Charbonneau, un collègue juriste.

Le point de vue que je soutiens c'est que nous avons besoin de produire de la connaissance sur ces aspects, de partager et de faire diffuser les connaissances produites par l'ergonomie de l'activité au-delà de notre petit cercle d'initiés. Il faut souligner que l'Anses a intégré des chercheurs en ergonomie dans différents projets d'expertises (exposition des travailleurs agricoles aux pesticides, effets des horaires de travail, groupe de travail sur la reconnaissance des maladies professionnelles, etc.) qui visent à produire un état des connaissances pour orienter les politiques publiques et donc les formes de réglementation.

Il est certain que le point de vue que j'incarne tient à mon histoire (ancien contrôleur du travail), à ma contribution au développement de l'ergonomie de conception industrielle et au développement de l'ergotoxicologie, qui s'apparente peut-être à une forme d'ergonomie bizarre...

Pour être impliqué dans des projets de recherche sur l'usage et les effets de santé des pesticides en Afrique, j'ai pris connaissance de dossiers de lobbying au plus haut niveau de l'Etat. Elaborés par des entreprises produisant des pesticides très dangereux et interdits en Europe, elles veulent continuer à les produire en France pour les exporter en Afrique. Je ne suis pas sûr que seul le dialogue social en local permette alors de traiter de la question des risques...

En cette veille de 1er mai, je ne pouvais pas ne pas contribuer au débat avec mon point de vue, complémentaire et critique à la fois. Il semble important de garder en tête que, dans bien

des cas, l'ergonomie est myope comme le rappelait Maurice de Montmollin, car focalisée sur la situation de travail, et parfois à tel point qu'elle ne questionne plus les dimensions politiques présentes dans l'activité. Vous avez compris que je ne soutiens pas une ergonomie aseptisée des questions et enjeux politiques, surtout dans le contexte actuel. Il y a plusieurs façons d'y répondre et j'ai tenté ici l'exercice qui, de plus, devrait faire l'objet d'un symposium proposé par François Jeffroy lors du prochain congrès de la Self.

Portez-vous bien !

NB : une fois de plus, je constate que dans la liste il n'y a pas eu beaucoup de réaction au travail d'animation que porte la Self. En bons Gaulois, il semble plus facile de s'envoyer des poissons pourris que des fleurs, alors vive les fleurs... de muguet !

Alain Garrigou

Professeur des universités en ergonomie

Département Hygiène, Sécurité & Environnement, IUT, & Bordeaux Population Health Center - Inserm U1219

Equipe EPICENE (Epidémiologie des cancers et Expositions environnementales)

Pilote de la commission HSCT de l'IUT de Bordeaux

Président du collège des enseignants/chercheurs en ergonomie <http://www.ce2-ergo.fr>

Président du comité scientifique du Parcours doctoral national en santé au travail

<https://www.ehesp.fr/recherche/doctorat/parcours-doctoral-national-en-sante-travail/#gouvernance>